



Permanence téléphonique :
lundi et jeudi : 9 – 12 h et 14 – 17 h.
mardi, mercredi, vendredi : 14 – 17 h.

Tél. 027.281.12.91

Service des repas à domicile

**Le Service des repas à domicile est organisé par le
Centre Médico-Social du Val d'Hérens
avec la collaboration de nombreux bénévoles.**

**Il vise à favoriser le maintien à domicile
dans de bonnes conditions.**

INFORMATIONS

Les repas sont préparés par le Home Saint-Sylve de Vex. Ils sont livrés froids, 3 fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi), toute l'année, y compris les jours fériés.

A chaque livraison, 2 repas de midi complets et équilibrés différents peuvent être apportés : celui du jour même et celui du lendemain. Un repas de midi peut donc être reçu pour chaque jour, sauf le dimanche.

Au début du service, vous indiquez le nombre de repas souhaités dans la semaine ainsi que si vous désirez recevoir une portion complète ou une demi-portion (tous les plats sont présents mais en petite quantité). Les repas peuvent être livrés coupés ou mixés si votre état de santé l'exige.

Les repas sont livrés à domicile par des personnes bénévoles. Sans leur collaboration, le CMS ne pourrait pas garantir ce service.

Ils sont amenés dans des boîtes en sagex spécialement conçues pour le transport et le maintien de la température des aliments. Celles-ci sont reprises à chaque livraison par les bénévoles.

Le repas prévu pour le lendemain de la livraison doit être mis au frigo, dès sa réception.

Les barquettes qui contiennent les aliments sont adaptées pour le four à micro-ondes. Elles ne sont pas prévues pour la cuisinière ou le four traditionnel. Elles sont jetables. Le mode d'emploi ci-joint vous indique la manière de procéder. Le CMS peut vous fournir un micro-ondes si nécessaire.

HORAIRES DE LIVRAISON :

- Commune de Vex : dès 11 heures
- Commune d'Hérémece : dès 11 heures
- Commune d'Evolène : dès 10 heures
- Commune de Saint-Martin : dès 10 heures 30
- Commune de Mont-Noble : dès 10 h 50

Nous vous remercions d'être à votre domicile les jours où un repas vous est livré.

FINANCEMENT

Le CMS vous envoie mensuellement une facture des repas sur la base du décompte fourni par le home.

Portion complète : CHF 15.-/repas

Demi-portion : CHF 9.-/repas

SUBVENTIONNEMENT :

Les personnes à revenu modeste peuvent recevoir une **subvention de CHF. 4,- par repas, 3 fois par semaine.**

Le CMS est à disposition pour vous transmettre les informations sur les conditions d'attribution de cette subvention qui se base sur la décision de taxation fiscale.

INTERRUPTION

Si vous souhaitez modifier ou interrompre momentanément ou définitivement le service, **vous êtes prié d'en informer le CMS au minimum 48 heures à l'avance.** Le CMS pourra ainsi aviser les bénévoles et le home.

Dans le cas contraire, sauf en cas d'urgence ou d'hospitalisation, les repas vous seront facturés.

**Le Centre Médico-Social est à votre disposition
pour vous fournir tout renseignement complémentaire
et répondre à vos questions
(027.281.12.91 ou CMSSHerens@cmsr-shc.ch).**

Il met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, et avec l'appui des familles, pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes dans leur santé et favoriser leur maintien dans leur cadre de vie habituel.

Soucieux d'améliorer constamment ses prestations, il examinera avec attention toutes les suggestions qui lui seront faites.